

Du jeudi 06.12.2018 au mercredi 12.12.2018

Jour	Date	Heures		Evénements	Lieu	Participants annoncés par les organisateurs
		Début	Fin			
Jeudi	06.12.2018	18h00	20h30	Apéritif Union Bancaire Privée	Ancien Arsenal	100 - 300
		18h00	21h00	Fête de la Saint-Nicolas	Chêne-Bougeries	500
		11h00	---	Noël aux Bastions	Parc des Bastions	1500 - 3000
		18h00	24h00	Inauguration BUCHERER	Place Longemalle	300
		18h00	---	Lancy en Lumières (fin le 19.12.2018)	Selon demande	100
Vendredi	07.12.2018			Diverses fêtes de l'Escalade et cortèges	Canton de Genève	
		08h00	---	Marché de Carouge	Vieux Carouge	3000 - 6000
		17h30	20h00	Parade du père fouettard et de la Chauchevieille	Parc Gourgas et cortège selon parcours	300 - 500
		16h00	---	Léman Running Tour 2018	Selon Parcours	50
		09h00	12h00	Cortège de la SOUPO	Avenue de Tremblay, Rue Hoffmann, rue de la Servette, rue Voltaire, rue Terreaux-du-Temple, rue de Chantepoulet, pont du Mt-Blanc, rue du Rhône, rue Pierre-Fatio, Bd Jacques-Dalcroze, parc des Bastions.	3000
		08h00	20h00	Vente de sapins de Noël (jusqu'au 24.12)	Place de l'Octroi	
		17h00	---	Marché de Noël	Route des Coudres	100 - 300
		18h25	19h15	Cortège historique hommage aux victimes de l'Escalade	Rue des Chaudronniers – rue de l'Hôtel de Ville – rue de la Tertasse – rue de la Corratierie – place Bel-Air – rue de Coutance – rue des Corps-Saints - Temple de Saint-Gervais	500

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.

Du jeudi 06.12.2018 au mercredi 12.12.2018

Samedi	08.12.2018			Diverses fêtes de l'Escalade et cortèges Canton de Genève		
		1600	19h00	Réception de CE et du CA VGE représentations corps diplomatiques et consulaires	Place de la Madeleine	150
		14h00	16h00	Climate alarm Genève – Sensibilisation au climat et à la COP 24	Place Bel-Air	150
		18h00	21h00	Vente de vin chaud – Scouts de Veyrier	Vieille-Ville	50
		10h00	12h30	Chalande dans Carouge avec la musique municipale de Carouge	Centre de Carouge	50
		12h00	13h00	Cercle de silence	Place du Cirque	50
		18h00	02h00	Inauguration les Cuits du Cru Sàrl	Rue de la Mairie 5	5
		14h00	16h00	Rassemblement de soutien aux prisonniers syriens	Place des Nations	50
		09h00	22h00	Collecte de marmites – Armée du Salut	Marché de Carouge	50
				Marché de Noël	Route des Coudres	100 - 300
		10h00	18h00	Présentation des produits de la boucherie	Rue St-Victor 36	10
		20h00	01h00	Bal de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville	Ancien Arsenal	300
		08h00	18h00	Marché de Carouge	Vieux Carouge	3000 - 6000
			23h00	Léman Running Tour 2018	Selon Parcours	50
		10h00	18h00	Mini marché de Noël Ass Le Bocal Local	Rue Lissignol 10	300
Dimanche	09.12.2018		19h00	Marché de Noël	Route des Coudres	100 - 300
		10h00	18h00	Présentation des produits de la boucherie	Rue St-Victor 36	10
		08h00	18h00	Marché de Carouge	Vieux Carouge	3000 - 6000
		1700	2130	Fête de l'Escalade – Compagnie 1602 – Grand cortège historique	Vieille-Ville	3000 -6000

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.

Du jeudi 06.12.2018 au mercredi 12.12.2018

Dimanche	09.12.2018	1600	19h00	Réception de CE et du CA VGE représentations corps diplomatiques et consulaires	Place de la Madeleine	150
		17h00	21h00	Picoulet de l'Escalade	Cours Saint-Pierre	50 - 100
Lundi	10.12.2018			Diverses fêtes de l'Escalade	Canton de Genève	
		10h00	17h00	Ashraf	Place des Nations	50
		09h00	13h00	Rassemblement pour les jeunes et les Droits de l'Homme	Place des Nations	10
		15h00	20h00	Rassemblement pour dénoncer les arrestations arbitraires contre les citoyens libyens en Arabie Saoudite	Place des Nations	100
		11h30	16h00	Rassemblement avec défilé pour le Tibet	Wilson – Place des Nations	1000
		10h00	14h00	Droits de la Nature	Place des Nations	50 - 100
Mardi	11.12.2018			Diverses fêtes de l'Escalade	Canton de Genève	
Mercredi	12.12.2018			Diverses fêtes de l'Escalade	Canton de Genève	
		16h00	21h00	Skate à L'Escalade	Plaine de Plainpalais	100
		12h00	22h00	Soft Opening Montblanc	Place du Port 1	100
		13h30	18h30	Après-midi découverte	Canton de Genève	
		17h00	23h00	Escape Game dans un container maritime pour une fête d'entreprise	Quai Gustave-Ador 7	50

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.